

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 09 décembre 2021, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 24 septembre 2020 autorisant la cession de la parcelle ZN84p en cours de division, d'une surface de 3893m² à Vauchelles-les-Quesnoy, à la SCI IOP MARITIME, pour un montant de 330 905€ HT

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Arnaud JANSEN**, Directeur Immobilier et Patrimoine de la CCI Littoral Hauts-de-France, à l'effet de signer :

- l'acte authentique de vente de la parcelle cadastrée « ZN84p » devenue après division « ZN89 » à Vauchelles-les-Quesnoy, d'une superficie de 3893m², pour un montant de 330 905 € HT, à la SCI IOP MARITIME
- l'acte de dépôt de pièces du lotissement

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 07 juillet 2022



Philippe HOURDAIN
Président